



ARRETE du 1^{er} février 2021

portant réglementation de l'accès

au Moulin à Vent de Tréouzien - 29780 PLOUHINEC

à compter du 1^{er} février 2021

Arrêté Temporaire n° 0/PRO/2021/015

Le Maire de la commune de PLOUHINEC (29780),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants et L.2213-23, relatif aux dispositions générales en matière de pouvoirs de police du Maire,

VU l'arrêté n° 73/20/RH en date du 29 mai 2020 portant délégation de signature à Mr Julien COLLIN, Directeur Général des Services,

VU l'arrêté n° 94/20/RH en date du 18 juin 2020 portant délégation de signature à Mr Rémy LE COZ, adjoint en charge en charge de la voirie – travaux – sécurité,

CONSIDERANT l'état du Moulin à Vent de Tréouzien, les risques de chutes de pierres qui en découlent et leur caractère imprévisible ;

CONSIDERANT qu'il appartient au maire de prescrire les mesures nécessaires pour prévenir les atteintes à la sécurité publique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de réglementer l'accès sur le site du Moulin à Vent de Tréouzien ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} février 2021, l'accès à l'intérieur du Moulin à Vent de Tréouzien est strictement interdit par mesure de sécurité ;

ARTICLE 2 : Un barriérage complet qui délimitera le périmètre de sécurité et des panneaux d'information seront mis en place par les Services Techniques de la ville de PLOUHINEC ;

ARTICLE 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 4 : le Maire de **PLOUHINEC**,
le directeur des services techniques de **PLOUHINEC**,
l'Agent de Surveillance de la Voie Publique de **PLOUHINEC**,
Mr le Commandant de la Brigade de **Gendarmerie d'AUDIERNE**
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

l'adjoint aux travaux, voirie et sécurité, **est destinataire d'une copie pour information.**

Affichage : en mairie
sur le site de la commune : <https://www.plouhinec.bzh>

Pour le Maire
Le Directeur Général des Services
Par délégation
Julien COLLIN

Le Maire de PLOUHINEC,

Yvan MOULLEC



Recours :

La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux adressé à *Commune de PLOUHINEC - rue du Général de Gaulle - 29780 PLOUHINEC*. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans le même délai à compter de sa notification, en saisissant le tribunal administratif de *RENNES* ou, par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet suivant : <http://www.telerecours.fr>).

En cas de rejet du recours gracieux formulé dans le délai précité ou en l'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de *RENNES* peut également être formé contre cette décision dans un délai de deux mois à compter du rejet.

Mentions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire.

Les informations recueillies permettent aux agents habilités des services communaux de la commune de PLOUHINEC (29780) :

- d'exercer les pouvoirs de police afférents à la gestion du domaine routier communal,
- d'en exploiter et d'en analyser les données en vue de réaliser des statistiques internes d'activité et d'usage.

Un défaut d'enregistrement des données entraînera des retards ou une impossibilité de les exploiter ou de les analyser en vue de prendre la ou les décisions administratives objet(s) de la demande. En les enregistrant, vous consentez à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données - *Commune de PLOUHINEC - rue du Général de Gaulle - 29780 PLOUHINEC* ou via l'adresse mail mairie@ville-plouhinec29.fr

Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la CNIL.